Image not found or type unknown

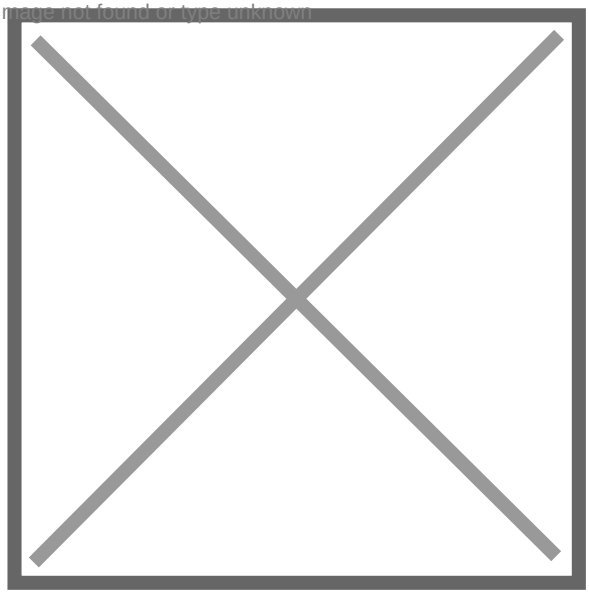

Quels recours contre un voisin bruyant svp

Par **jojo226**, le **17/02/2009** à **12:48**

Bonjour!

Copropriétaire, j'ai dans l'immeuble un voisin qui fait des travaux lourds et quotidiens depuis presque un an. Mais il les fait en se conformant au règlement de la copropriété, c'est-à-dire dans la semaine et dans la journée entre 8:00 et 20:00. Je voudrais savoir dans ce cas-là si je n'ai aucun moyen contre lui. Sinon, quels seraient mes recours?

Merci d'avance de votre gentillesse!

Par **Paula**, le **17/02/2009** à **14:49**

Bonjour,

Dans la mesure où il respecte le Règlement de Copropriété, vous n'avez rien à dire d'autant que vous nous informez que les travaux sont "lourds".

Il faut donc laisser le temps au temps.

Cordialement

Par **jojo226**, le **17/02/2009** à **18:52**

Bonjour!

Je vous remercie quand même pour votre réponse. Donc, si j'ai bien compris, il a le droit de faire ses travaux tout au long de l'année.

Par **Paula**, le **17/02/2009** à **23:05**

Bonsoir,

Oui, jusqu'à ce que les travaux soient terminés. Et en pous il respecte le Règlement de Copropriété. Donc pas de problème pour lui. Je sais que ça peut déranger mais il est propriétaire.

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés